

7.2 Viols et agressions sexuelles en Europe

En 2018, dans l'Union européenne à 28 pays (UE28), 348 000 **violences sexuelles** ont été enregistrées par les forces de sécurité. Un tiers sont des viols. Près de 9 victimes sur 10 sont des femmes et la quasi-totalité des personnes mises en cause sont des hommes (97,6 %).

En moyenne 68 personnes pour 100 000 habitants ont déposé plainte après avoir subi de tels faits. Selon les pays, le taux de violences sexuelles varie considérablement, avec un rapport de 1 à 80 entre Chypre (3 plaintes enregistrées pour 100 000 habitants) et le Royaume-Uni (268 pour 100 000). Avec 74 violences sexuelles enregistrées pour 100 000 habitants, la France se situe au-dessus de la moyenne européenne.

Les données des États membres sont influencées par de nombreux facteurs, tels que le système pénal et les définitions juridiques des infractions propres à chaque État, les pratiques d'enregistrement et les règles de comptage, ou encore la volonté et la capacité des victimes à dénoncer les faits qui dépendent en partie de l'attitude de la société face à ces actes.

Dans l'UE, les violences sexuelles déclarées aux forces de sécurité ont augmenté de 57 % entre 2014 et 2018 ► **figure 1**. Cette hausse a concerné la majorité des 28 États membres (20 sur 28). Toutefois, le nombre de violences sexuelles enregistrées a notablement baissé en Lettonie (- 47 %), en Lituanie (- 31 %) ou en Hongrie (- 30 %). Le Royaume-Uni (+ 98 %) explique à lui seul 70 % de l'augmentation du nombre de violences sexuelles enregistrées en Europe. Cette situation, qui illustre bien la difficulté à interpréter, à ce stade, un indicateur global et des comparaisons internationales, même en évolution, s'explique en partie par une amélioration de l'enregistrement des plaintes.

Celle-ci fait suite au rapport d'inspection du HMICFR (*Her Majesty's Inspectorate of Constabulary and Fire & Rescue Services*) de novembre 2014 qui pointait un défaut d'enregistrement des plaintes, notamment celles relatives aux violences sexuelles, dont le sous-enregistrement est estimé à 26 %. Hors Royaume-Uni, la hausse des violences sexuelles déclarées s'établit à 28 % en Europe entre 2014 et 2018.

En France et chez ses principaux voisins (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Royaume-Uni), le nombre de ces atteintes a augmenté entre 2014 et 2018 ► **figure 2**. Cependant, cette hausse apparaît contrastée aussi bien en amplitude qu'en matière de calendrier.

En cinq ans, le nombre de violences sexuelles enregistrées a augmenté de 98 % au Royaume-Uni, tandis que la hausse a été de 13 % en Italie et en Belgique et s'établit à 60 % en France. En matière de rythme, l'accroissement a été continu sur l'ensemble de la période en France et au Royaume-Uni, alors qu'il s'est amorcé à partir de 2016 en Espagne, à partir de 2017 en Italie. En Allemagne, la hausse globale s'est faite par à-coups, marquée par un bond important en 2018 (+ 23 % par rapport à 2017).

Ces augmentations s'inscrivent dans un contexte de forte médiatisation du mouvement international #MeToo visant à libérer la parole des victimes et à les inciter à porter plainte. Ce mouvement, intensifié par l'affaire Weinstein révélée en octobre 2017, a connu un écho dans les différents États membres avec un retentissement parfois amplifié par certains événements nationaux : nuit du Nouvel An 2016 en Allemagne, collectif « Yo sí te creo » en Espagne, etc. ●

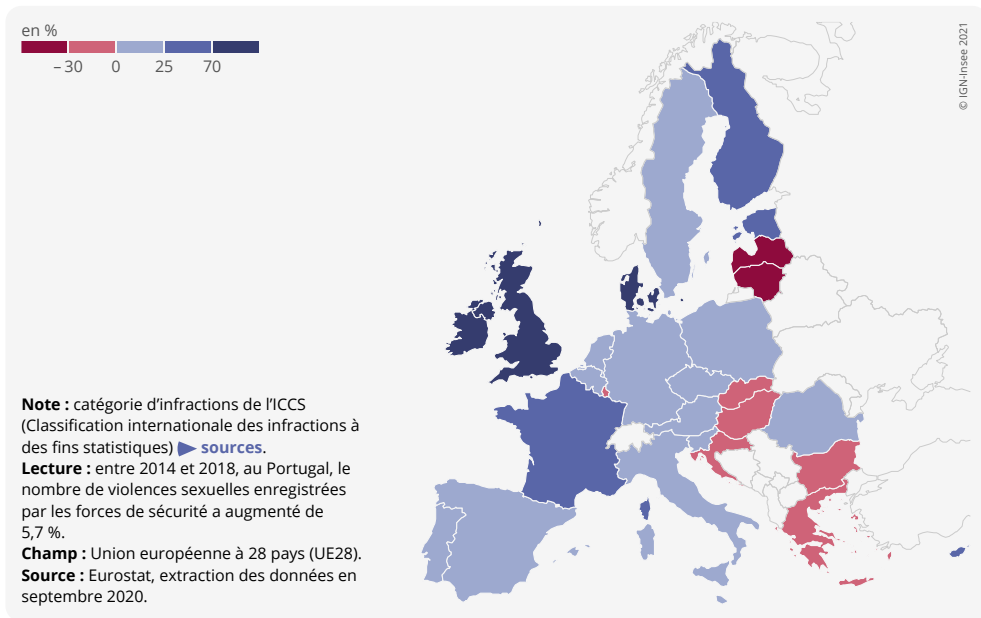
► Définition

Violences sexuelles : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus :

« Violent sexual crimes recorded in the EU », Commission européenne, Eurostat, 23 novembre 2017.

► 1. Évolution du nombre de violences sexuelles enregistrées par les forces de sécurité, entre 2014 et 2018



► 2. Évolution du nombre de violences sexuelles enregistrées par les forces de sécurité, entre 2014 et 2018

